

DECISION N°25-2026 DU PRÉSIDENT**Autorisant la signature d'une convention de partenariat avec la commune de Bonneval-sur-Arc pour la réciprocité des titres de transport de la CCHMV sur la ligne Bonneval – Ecot****Le Président,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif à la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu la délibération 2026-66 du conseil communautaire du 22 avril 2026 relative aux délégations de pouvoir du conseil communautaire au bénéfice du Président ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la CCHMV et la commune de Bonneval-sur-Arc ;

DECIDE**Article 1^{er}**

L'été, la CCHMV vend des carnets 10 tickets et pass mobilité semaine et saison afin que les personnes présentes en Haute Maurienne Vanoise puissent se déplacer sur un grand nombre de lignes de transport avec un seul type de titre de transport. La CCHMV souhaite donc conclure une convention de partenariat avec la commune de Bonneval-sur-Arc, gestionnaire de la ligne Bonneval – Ecot, afin qu'elle accepte les titres de la CCHMV sur sa ligne.

Article 2

Pour l'été 2026, une convention de partenariat est à conclure avec la commune de Bonneval-sur-Arc pour rendre effectif la réciprocité des titres de la CCHMV sur la ligne de transport Bonneval – Ecot.

Article 3

Monsieur le Président de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président informera les membres de l'assemblée délibérante de la présente décision dès son entrée en vigueur, et en rendra compte à l'occasion du prochain Conseil communautaire.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Modane, le 01 juin 2026.

Le Président
J.TRACQ

